
CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE UICN
PARC NATIONAL DE LA RIVIÈRE SOUTERRAINE DE ST PAUL (PHILIPPINES)

1. DOCUMENTATION

- i) **Fiches techniques UICN/WCMC** (4 références).
- ii) **Littérature consultée** : Middleton, J. & T. Waltham. 1986. **The Underground Atlas**. 239 p; Olsen, D.M. et E. Dinerstein. 1998. **The Global 200: A Representation Approach to Conserving the Earths Distinctive Ecoregions**. WWF-US; Protected Area Management Board, Palawan. 1996. **Saint Paul Subterranean National Park Management Plan, 1996**; UICN. 1996. **Red List of Threatened Animals**; Davis S. *et al.* eds. 1995. **Centres of Plant Diversity**, UICN/WWF; UICN. 1997. **A Global Overview of Forest Protected Areas on the World Heritage List**. UICN; Villalon, A. 1999. **Profile of National Parks in the Philippines**. Protected Areas and Wildlife Bureau, Department of Environment and Natural Resources. Quezon City. 174 p; Republic of the Philippines. 1991. **An Act Providing for the Establishment and Management of National Integrated Protected Areas Systems**.
- iii) **Consultations** : 5 évaluateurs indépendants, responsables compétents des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux Philippines.
- iv) **Visite du site** : J. Thorsell, janvier 1993; D. Sheppard et H. Friederich, février 1999.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le site proposé, le Parc national de la rivière souterraine de St Paul (SPSRNP), est situé dans la chaîne de montagnes de St Paul, à 81km au nord-ouest de Puerto Princesa, chef-lieu de la province de Palawan. Palawan se situe à 490km au sud-ouest de Manille (voir carte 1). Le SPSRNP se trouve dans la juridiction du gouvernement de la ville de Puerto Princesa. Le site désigné est le fruit de la révision d'une première demande d'inscription, qui avait été différée en 1992 en raison des dimensions inadéquates du site proposé. Selon l'Évaluation technique de l'UICN, en 1993, le site méritait d'être inscrit au patrimoine mondial mais sa superficie était trop limitée pour protéger de manière adéquate le bassin versant de la rivière souterraine et pour assurer la viabilité, à long terme, de sa remarquable diversité biologique. La proposition d'inscription de 1993, qui portait sur 5,753ha a donc été révisée et le Bureau du patrimoine mondial a pu examiner, en juillet 1999, une proposition portant sur un site de plus grandes dimensions. Cette proposition a été renvoyée à l'État partie pour modification et pour définition juridique des limites. L'État partie a présenté un projet de décret présidentiel portant création d'une zone désignée de 20,202ha et ajoutant une zone tampon de 14,449ha (ci-après dénommée «zone tampon») au site candidat en 1993. Le projet de décret mentionne plusieurs points de coordonnées GPS mais aucune carte n'est jointe.

Le SPSRNP est constitué de diverses formations, dont la plus impressionnante est le paysage karstique montagneux de la chaîne de St Paul. La topographie est variée: plaines, hinterland et collines ondulant et sommets de montagnes. Le parc est constitué à plus de 90% de crêtes karstiques acérées entourant le Mont St Paul qui, lui-même, fait partie d'une série de sommets calcaires arrondis, alignés sur un axe nord-sud le long de la côte occidentale de Palawan. Les caractéristiques naturelles de la région sont remarquables et l'UICN a déjà estimé qu'elles satisfont aux critères (iii) et (iv) du patrimoine mondial. Toute la région est centrée sur un paysage karstique spectaculaire qui comprend une rivière souterraine de 8,2km de long et qui est parmi les plus exceptionnels au monde. La rivière souterraine contient de nombreux spéléothèmes et l'on trouve de nombreuses grandes salles atteignant jusqu'à 120m de large et 60m de haut. La montagne calcaire présente de nombreuses caractéristiques karstiques en surface (pinacles, puits, dolines et collines calcaires), ainsi qu'un réseau fluvial souterrain étendu. L'une des caractéristiques distinctives de la rivière est le fait qu'elle se jette directement dans la mer, et que sa partie inférieure est saumâtre et soumise à l'influence des marées. La rivière souterraine (la Cabayugan) prend sa source à environ 2km au sud-ouest du Mont St Paul, et s'écoule sous terre sur la quasi totalité de sa longueur pour se jeter dans la baie de St Paul. Toutes les rivières et leurs affluents figurent dans la demande d'inscription du SPSRNP, ce qui est important du point de vue des impacts, au niveau du bassin versant, sur la qualité des eaux de la rivière Cabayugan.

Il existe également des forêts de plaine, karstiques et calcaires. Environ deux tiers du site désigné sont couverts de forêts, où les espèces décidues dominent. La forêt karstique se limite à de petites poches où un sol fertile s'est développé. Dans la zone côtière, l'on trouve également des mangroves, des forêts de mousse, des herbiers marins et des récifs coralliens. L'importance de la diversité biologique forestière au sein du site désigné est détaillée dans la Section 3 du présent rapport. de nombreux évaluateurs ont estimé que la baie d'Ulugan, qui fait partie du SPSRNP, est d'importance nationale pour sa forêt de mangrove. La diversité de la faune dans le SPSRNP est moyenne, surtout en ce qui concerne les invertébrés. Parmi les mammifères endémiques, l'on trouve le tupaie de Palawan, le porc-épic de Palawan et le blaireau des Philippines. Des dugongs ont été remarqués dans le secteur marin du parc. On y trouve également le varan et des tortues de mer. L'éperonnier Napoléon (espèce menacée au niveau international) a également été décrit dans le SPSRNP. La faune souterraine n'a pas été étudiée en détail, mais elle comprend poissons, crevettes, serpents et insectes. Les galeries et salles de la rivière souterraine abritent d'importantes populations de salanganes et de chauves-souris. Huit espèces de chauves-souris sont également dénombrées dans la grotte, et les salanganes utilisent certains des piliers souterrains pour y nicher. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour établir l'étendue et la diversité de la faune souterraine.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

La Rivière souterraine de St Paul a des qualités géomorphologiques analogues à celles d'autres régions calcaires de l'Asie du Sud et du Sud-Est, comme le Parc national de Gunung Mulu au Sarawak, la Réserve naturelle de Phong Nha et la baie de Ha Long au Viet Nam, le Parc national de Lorentz en Irian Jaya et Gomantong en Malaisie orientale.

La grande majorité des sites karstiques inscrits au patrimoine mondial se situent dans des zones tempérées. Au sein de la région karstique tropicale, les comparaisons suivantes peuvent être faites. La baie de Ha Long, au nord du Viet Nam, présente une topographie karstique particulière ainsi que des grottes, dans un paysage côtier spectaculaire. Si ce site n'a pas été proposé sur la base de ces caractéristiques, le potentiel des caractéristiques karstiques pour le

patrimoine mondial a cependant récemment été réexaminé. La plupart des grottes de la baie de Ha Long sont petites comparées à la Rivière souterraine de St Paul, mais elles présentent des caractéristiques accessoires en ce qu'elles sont des témoins importants du changement du niveau de la mer sur la plate-forme continentale de la Sonde. En Thaïlande, les Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng abritent de grands étendues de forêt riveraine de plaine et d'autres types de forêt plutôt typiques des climats tropicaux à forte saisonnalité. Ce Bien comprend un terrain calcaire à bas relief avec quelques grottes, ainsi que des zones humides karstiques.

La principale caractéristique du site désigné est sa rivière souterraine longue de 8km. Il existe de nombreuses rivières souterraines dans d'autres régions karstiques à travers le monde. Par exemple, la grotte Clearwater et la rivière Melinan, longue de 37km, dans le Parc national de Gunung Mulu au Sarawak ont des rivières souterraines plus importantes. Aux Philippines même, une grotte de rivière de 9km se trouve à Callao, sur l'île de Luzon. La rivière souterraine de St Paul n'est pas aussi impressionnante que les formations analogues dans d'autres sites déjà inscrits au patrimoine mondial comme Skocjanske Jama en Slovénie, la grotte de Mammoth Cave au Kentucky ou les grottes de Castleguard ou de Maligne River dans les Rocheuses canadiennes.

L'une des caractéristiques qui distingue toutefois St Paul, c'est le fait que la rivière souterraine se jette directement dans la mer, au milieu d'un paysage côtier tropical et subit, en conséquence l'influence des marées. Cette caractéristique est exceptionnelle. L'un des évaluateurs a également noté que St Paul mérite une attention particulière tout simplement parce qu'il s'agit de l'une des rares rivières de ce type que le grand public a la possibilité d'admirer facilement.

Il existe un autre site du patrimoine mondial dans la Province biogéographique de Palawan : le Parc marin du récif de Tubbataha. Cependant, ce dernier protège d'autres caractéristiques que celles identifiées à St Paul. Palawan est une province biogéographique importante, avec de riches biotes provenant tant de Malaisie que du Pacifique. Palawan se distingue du reste de l'archipel philippin car elle se situe dans le détroit de la Sonde, et que la plus grande partie de sa faune est originaire de Bornéo au cours de périodes géologiques récentes.

La diversité biologique de ce site est jugée considérable. La forêt humide de Palawan, qui fait partie de la demande d'inscription, figure sur le rapport Global 200 du WWF comme ayant la flore sylvestre la plus riche d'Asie, avec un taux élevé d'endémisme régional ou local. La forêt humide de Palawan possède également les exemples les plus étendus et les plus riches de forêt calcaire en Asie. Le Parc national de St Paul figure également dans récente une étude globale des aires forestières protégées sur la Liste du patrimoine mondial (UICN, 1997), en tant qu'aire forestière protégée méritant d'être examinée pour inscription au patrimoine mondial. Ceci a encore été appuyé dans une réunion consultative d'experts consacrée aux forêts du patrimoine mondial, qui a eu lieu en décembre 1998 à Sumatra. La réunion en concluait que St Paul est un site de forêt tropicale d'une grande diversité biologique est d'un grand potentiel pour le patrimoine mondial. L'importance de cette forêt pour la conservation à l'échelon international est encore soulignée si l'on considère l'important degré de déforestation passée et actuelle aux Philippines et dans la région. À titre d'exemple, le Centre d'assistance juridique en droit de l'environnement (ELAC) de Puerto Princesa constate «qu'en 1903, il y avait plus de 21 millions d'hectares de forêt aux Philippines, soit plus de la moitié de la superficie du pays. Aujourd'hui, il reste moins de 6 millions d'hectares de forêt. En 1994, il ne restait que 800 000 hectares de forêts anciennes». En fait, Palawan a été décrite comme «la dernière

chance» pour la conservation de la forêt aux Philippines. Dans ce contexte, le rôle et la conservation du site de St Paul revêtent une importance particulière.

Les composantes marines du site ne représentent qu'une petite partie, bien qu'importante, de la demande d'inscription; le marais de mangrove, près des collines calcaires, ajoute à ce qui est déjà un cadre naturel spectaculaire.

En conclusion, le SPSRNP présente un certain nombre de caractéristiques qui, ensemble, le distinguent d'autres sites. Parmi celles-ci :

- ◆ La rivière souterraine qui se jette directement dans la mer dans un cadre de forêt tropicale, avec l'influence des marées qui en découle;
- ◆ Les forêts comprises dans la demande d'inscription, représentatives de la forêt humide de Palawan, sont parmi les plus significatives; de nombreux rapports d'experts estiment qu'elles ont le potentiel nécessaire pour figurer au patrimoine mondial;
- ◆ Le fait que ce site soit le plus important pour la conservation dans la Province biogéographique de Palawan; enfin
- ◆ Le fait que la demande d'inscription comprenne un écosystème complet, «des montagnes jusqu'à la mer».

4. INTÉGRITÉ

4.1. Limites

Un décret présidentiel porte création du site désigné de 20 202 hectares sous le nom de Parc naturel souterrain de St Paul, en vertu de la Loi NIPAS de 1992. Le décret mentionne des coordonnées GPS précises décrivant la région désignée. Celle-ci figure sur la carte² et comprend des terres qui se trouvent à l'intérieur des limites de trois Barangays (le barangay est une limite administrative locale).

Deux points importants ont été soulignés par la mission d'évaluation de 1999. Premièrement, le motif pour différer la première demande d'inscription était d'assurer une protection adéquate du bassin hydrographique de la rivière souterraine, et donc des caractéristiques naturelles, particulièrement celles relatives à la qualité et à la quantité des eaux de la rivière souterraine. Cette rivière et ses affluents sont tous situés au sein du Barangay de Cabayugan. Il s'agit donc de la zone critique pour protéger toute caractéristique potentielle pour le patrimoine mondial. Le Barangay Marufinas voisin comporte également une importante diversité biologique, et ce particulièrement pour la conservation des forêts. Les caractéristiques naturelles des autres Barangays, bien qu'importantes, sont moins particulières dans le cadre d'une inscription potentielle au patrimoine mondial, ces zones n'étant pas essentielles pour la protection du bassin hydrographique de la rivière souterraine et moins importantes pour la conservation de la diversité biologique. L'UICN constate donc que le site candidat se limite à la zone centrale du parc et aux Barangays limitrophes (Tagabinet, Cabayugan et Marufinas).

Il est également à noter que la baie d'Ulugan, sans que l'UICN lui reconnaisse le potentiel de satisfaire aux critères du patrimoine mondial, est très importante pour la conservation des

mangroves à l'échelon national. Cette importance devrait être reconnue, éventuellement par une inscription en tant que site Ramsar, si l'Etat partie en convient.

Deuxièmement, la demande d'inscription note qu'une consultation avec les principaux acteurs concernés au sein du site désigné a eu lieu en décembre 1997. Cependant, la mission d'évaluation qui a eu lieu en février 1999 a constaté que les Barangays concernés n'étaient pas clairement favorables à l'inclusion de terres au sein du site candidat au patrimoine mondial. L'État partie a alors organisé de nouvelles consultations pour régler la question. Les trois Barangays limitrophes du Parc national de la rivière souterraine de St Paul ont communiqué des résolutions officielles dans lesquelles ils consentent à inclure leurs secteurs respectifs dans le site dont les limites ont été révisées.

4.2. Statut juridique

L'évaluation précédente de l'UICN recommandait de différer la demande jusqu'à ce qu'une définition juridique des limites soit disponible. Une protection juridique claire des caractéristiques naturelles est essentielle avant que le site désigné puisse être examiné pour inscription au patrimoine mondial. Les limites du site désigné sont portées dans un décret présidentiel qui déclare le site désigné protégé en vertu de la Loi 7586 de la République (Loi NIPAS de 1992).

L'UICN a également constaté que, juridiquement, le propriétaire du Parc est la Municipalité de Puerto Princesa, en vertu d'un Accord de dévolution passé entre les autorités locales et le Gouvernement national. De par cet Accord, le maire de la ville est seul responsable du bien, et toutes les décisions relatives à la gestion du Parc sont prises en consultation avec le Conseil de gestion des aires protégées (PAMB). Cet accord signifie que le site est protégé au niveau local plutôt que national. Ces dispositions se sont à ce jour avérées efficaces, reflétant un fort soutien à l'échelon politique local, particulièrement en la personne du Maire. Si ce site est inscrit au patrimoine mondial, l'UICN estime important que l'état des ressources naturelles soit efficacement contrôlé à long terme, afin d'assurer qu'elles ne soient pas compromises par un changement d'orientation de la gestion locale, qui pourrait se produire à l'avenir.

4.3. Gestion

La gestion doit être examinée à deux échelons : au niveau de la zone centrale, et au niveau de la zone tampon. La gestion de la zone centrale (qui inclut le Parc) est actuellement très efficace, reflétant un fort soutien politique à l'échelon local, ainsi que des ressources financières et humaines adéquates. Les revenus provenant du tourisme sur le site sont en augmentation; les bénéfices sont déposés dans une fondation, déduction faite des dépenses consacrées à la gestion du parc. St Paul est le seul Parc national aux Philippines à faire ainsi des bénéfices. Le nombre d'employés est suffisant, mais une meilleure formation à la planification et à la gestion des aires protégées est nécessaire. La gestion actuelle du parc s'appuie sur les bases de travaux antérieurs, entamés notamment lorsque le parc a fait l'objet, en 1989, d'un financement international par le biais d'un Programme «échange dette-nature» du WWF-Fonds mondial pour la nature.

Il existe pour le Parc un plan de gestion qui fixe les objectifs et les programmes nécessaires à une gestion efficace du Parc. Ce plan prévoit un zonage au sein des limites du Parc. L'UICN estime que le plan de gestion du Parc est un document professionnel, mais que de plus amples ressources sont nécessaires à sa mise en œuvre complète.

La gestion de la zone tampon est régie par des directives de gestion visant à réglementer les activités de façon à limiter l'impact sur la zone centrale. Ces directives sont en cours d'élaboration par le PAMB avec l'assistance du Programme du Conseil de l'Europe pour la forêt tropicale de Palawan (EC-PTFPP), qui vise à établir des mesures de protection durables du terrain agricole au sein de la zone tampon. Elles visent en outre à introduire des mesures pour protéger les ressources naturelles tout en améliorant la qualité de vie des habitants de cette zone. L'UICN estime que les plans de gestion actuels de la zone centrale d'une part, et les directives de gestion de la zone tampon d'autre part, devraient être consolidés et harmonisés afin de protéger efficacement le bassin hydrologique de la rivière souterraine. Il est à noter qu'une telle harmonisation est déjà en cours, ce qui est méritoire.

4.4. Menaces

La zone centrale du SPSRNP est en butte à plusieurs menaces provenant des activités dans le bassin hydrographique attenant. Les principales menaces sont le défrichement des forêts et l'agriculture. Le tourisme, s'il n'est pas planifié et géré avec soin, pourrait avoir un impact potentiellement désastreux sur les ressources naturelles de la zone centrale. A l'heure actuelle, le tourisme est rare, bien qu'en augmentation. Les objectifs de gestion touristique du Parc, fixés dans le plan de gestion, semblent judicieux et efficaces. Il est important qu'une stratégie de développement touristique soit élaborée pour la totalité du site désigné (zones centrale et tampon), qui souligne l'intérêt du site pour les visiteurs de même que la protection de ses caractéristiques naturelles. La qualité des eaux de la rivière souterraine est inévitablement affectée par les activités agricoles dans le bassin versant, en amont. L'équipe d'évaluation de l'UICN a pu le constater en 1999. Les directives de gestion susmentionnées devraient également traiter des questions telles l'élimination des sources de pollution de la rivière.

AUTRES COMMENTAIRES

5.1. Intégration régionale

Le site désigné démontre l'importance d'une planification régionale intégrée, si l'on s'attache à la protection des valeurs pour le patrimoine mondial. Il est à noter que l'ensemble de la province de Palawan est régie par un Plan intégré de conservation et de développement. Au sein du site désigné, le Programme pour la protection de la forêt de Palawan traite nombre des questions susmentionnées dans la zone tampon.

5.2. Patrimoine culturel

La grotte de St Paul est connue des autochtones depuis des temps reculés; la légende prétend qu'elle serait habitée par un esprit qui les empêcherait de pénétrer dans la grotte. Le parc et ses environs sont les terres ancestrales des communautés Batak et Tagbanua. Les besoins des communautés locales sont prises en considération dans l'élaboration des directives de gestion susmentionnées.

5.3. La baie d'Ulugan

Cette zone est comprise dans le site désigné, et se compose de forêts de mangrove à divers stades de conservation. L'on estime que 15% des mangroves des Philippines sont situées dans la baie d'Ulugan. La mission de l'UICN a également pris note d'une proposition d'établir une

base navale, menace potentielle pour la baie d'Ulugan. Cette zone est jugée d'importance nationale, et l'UICN estime qu'elle pourrait constituer un site Ramsar. L'Etat partie devrait se pencher sur cette question.

5.4 Recommandation pour la vingt-deuxième réunion du Bureau: juillet 1999

Le Bureau a noté que le site répond aux critères naturels (iii) et (iv). Le Bureau a cependant décidé que la proposition d'inscription devrait être renvoyée à l'État partie pour modification et pour y apporter une définition juridique des limites, qui devraient comprendre la zone la plus importante pour la protection du bassin hydrographique de la rivière souterraine ainsi que pour la conservation de la diversité biologique. Comme nous l'avons dit, l'État partie a soumis au Centre du patrimoine mondial, le 15 septembre 1999, un projet de décret présidentiel dans lequel sont mentionnées des coordonnées GPS.

6. CHAMP D'APPLICATION DES CRITÈRES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

Le SPSRNP est proposé au titre de trois critères naturels. Le rapport d'évaluation de 1993 de l'UICN considérait que ce site répondait à deux critères naturels : le critère (iii) en vertu de son paysage karstique spectaculaire, avec sa rivière souterraine et ses grottes, et le critère (iv) parce qu'il abrite nombre d'espèces rares et endémiques. Le présent rapport conforte celui de 1993, avec les commentaires suivants quant aux trois critères naturels en vertu desquels a été proposé le SPSRNP :

Critère (ii): processus écologiques

Le SPSRNP offre des exemples d'importants processus écologiques en cours. L'UICN considère que cette importance est d'ordre régional plutôt qu'international; elle estime que le site désigné ne satisfait pas au critère naturel (ii).

Critère (iii): phénomènes naturels exceptionnels, beauté naturelle exceptionnelle

La chaîne de montagnes de St Paul représente un paysage karstique saisissant. La rivière souterraine, qui se jette dans la mer et subit ainsi l'influence des marées, en fait un phénomène naturel exceptionnel. L'UICN estime que le site désigné répond au critère (iii).

Critère (iv): diversité biologique et espèces menacées

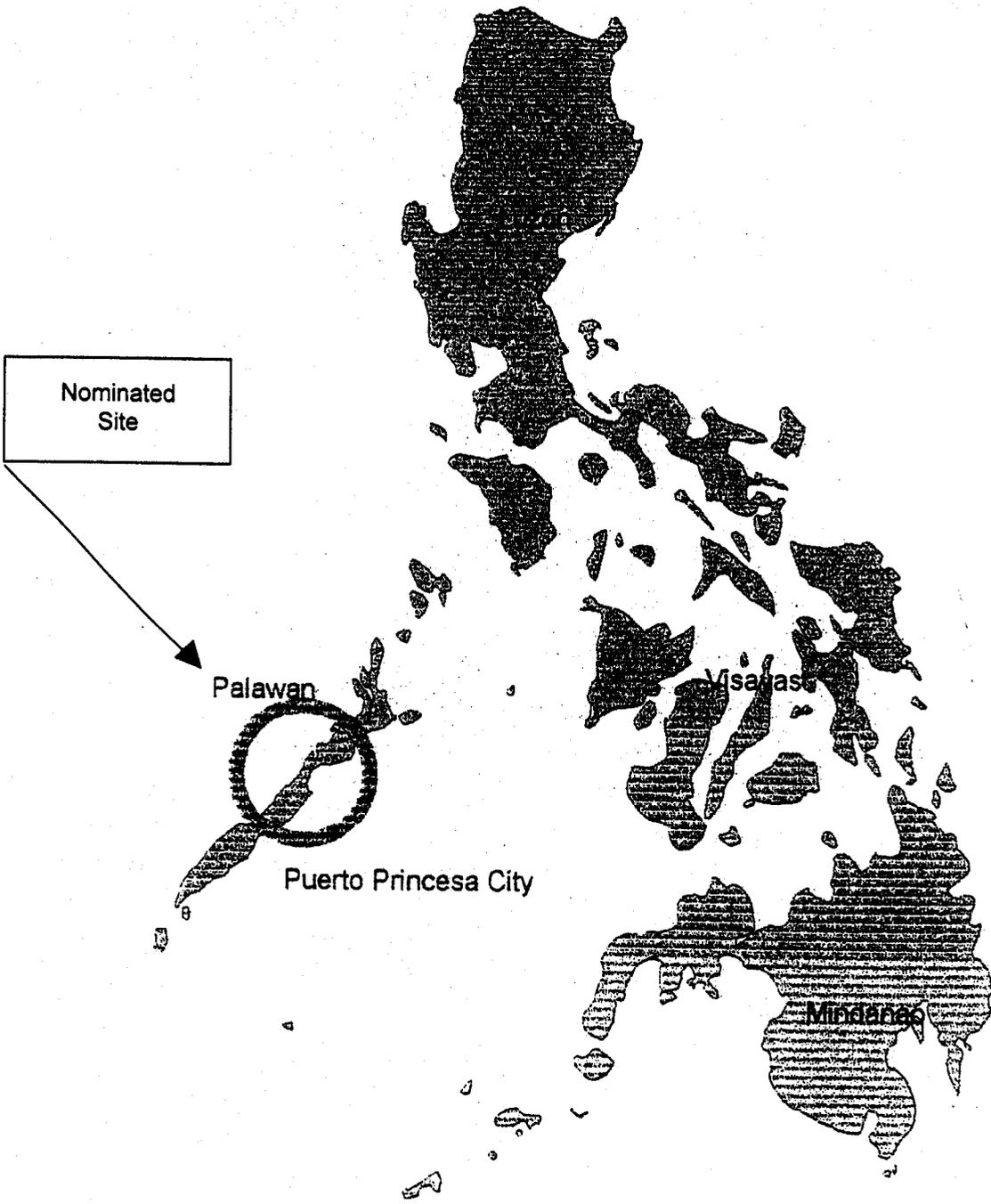
Le site désigné représente un habitat important pour la conservation de la diversité biologique. Le SPSRNP comprend un écosystème montagne-mer complet et abrite la zone forestière la plus étendue de la Province biogéographique de Palawan. L'UICN estime que le site désigné répond au critère naturel (iv).

7. RECOMMANDATION

Que le Bureau recommande au Comité d'**inscrire** le Parc national de la rivière souterraine de St Paul sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (iii) et (iv), sous réserve de la signature d'un décret présidentiel et de la mise à disposition d'une carte du site au moment où le Comité se réunira, en novembre 1999. Le Bureau devrait féliciter le gouvernement des Philippines sur deux points:

- ◆ le processus de consultations entrepris avec les autorités pertinentes, à savoir, les Barangays affectés;
- ◆ sa démarche concernant la gestion intégrée du territoire à l'échelle régionale dans le but de veiller au maintien des caractéristiques qui justifient l'importance du site désigné dans le patrimoine mondial.

PHILIPPINES

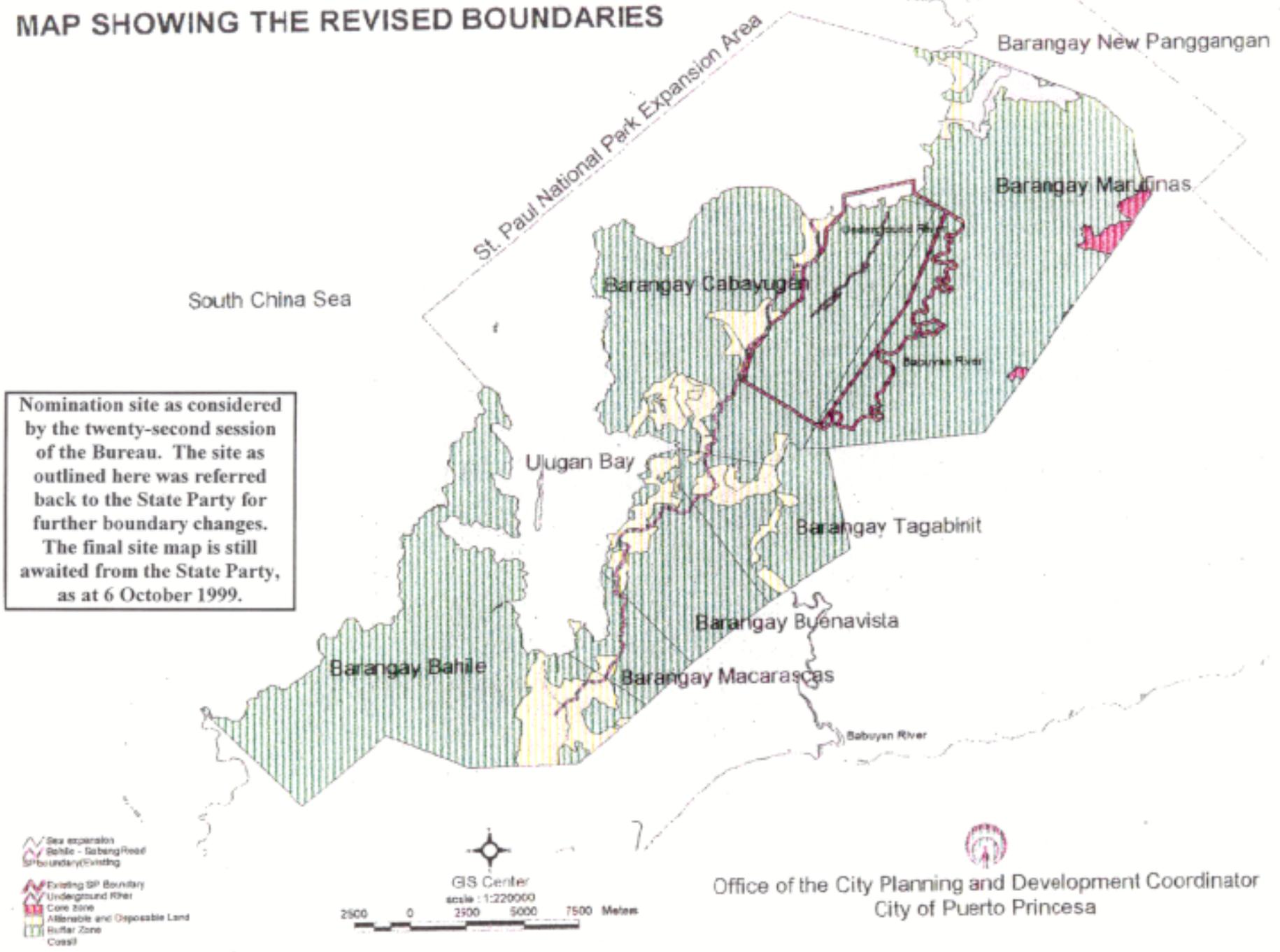


GIS Center

Office of the City Planning and Development Coordinator
CITY OF PUERTO PRINCESA

Map 1. Location of Nominated Site

MAP SHOWING THE REVISED BOUNDARIES



Nomination site as considered by the twenty-second session of the Bureau. The site as outlined here was referred back to the State Party for further boundary changes. The final site map is still awaited from the State Party, as at 6 October 1999.

Map 2. Nominated Site